



Découvrir



Créer



Financer



Gérer

4 ORGANISER SON JARDIN



L'aménagement du jardin s'ajuste aux usages souhaités et au profil du public : jardiniers, écoles, personnes à mobilité réduite, associations, etc. Certains équipements apparaissent essentiels au bon fonctionnement du jardin : un point d'eau pour arroser, une clôture pour signifier les limites du jardin et éviter les intrusions, un lieu couvert de rassemblement et de convivialité, une cabane à outils. Leurs formes et agencements sont à réfléchir au cas par cas, car tous les jardins sont différents.

- Quels éléments composent le jardin ?
- Qui conçoit le jardin ?
- Le découpage en parcelles individuelles et collectives
- Quels cheminements et quelle accessibilité ?
- Intégrer des usages variés

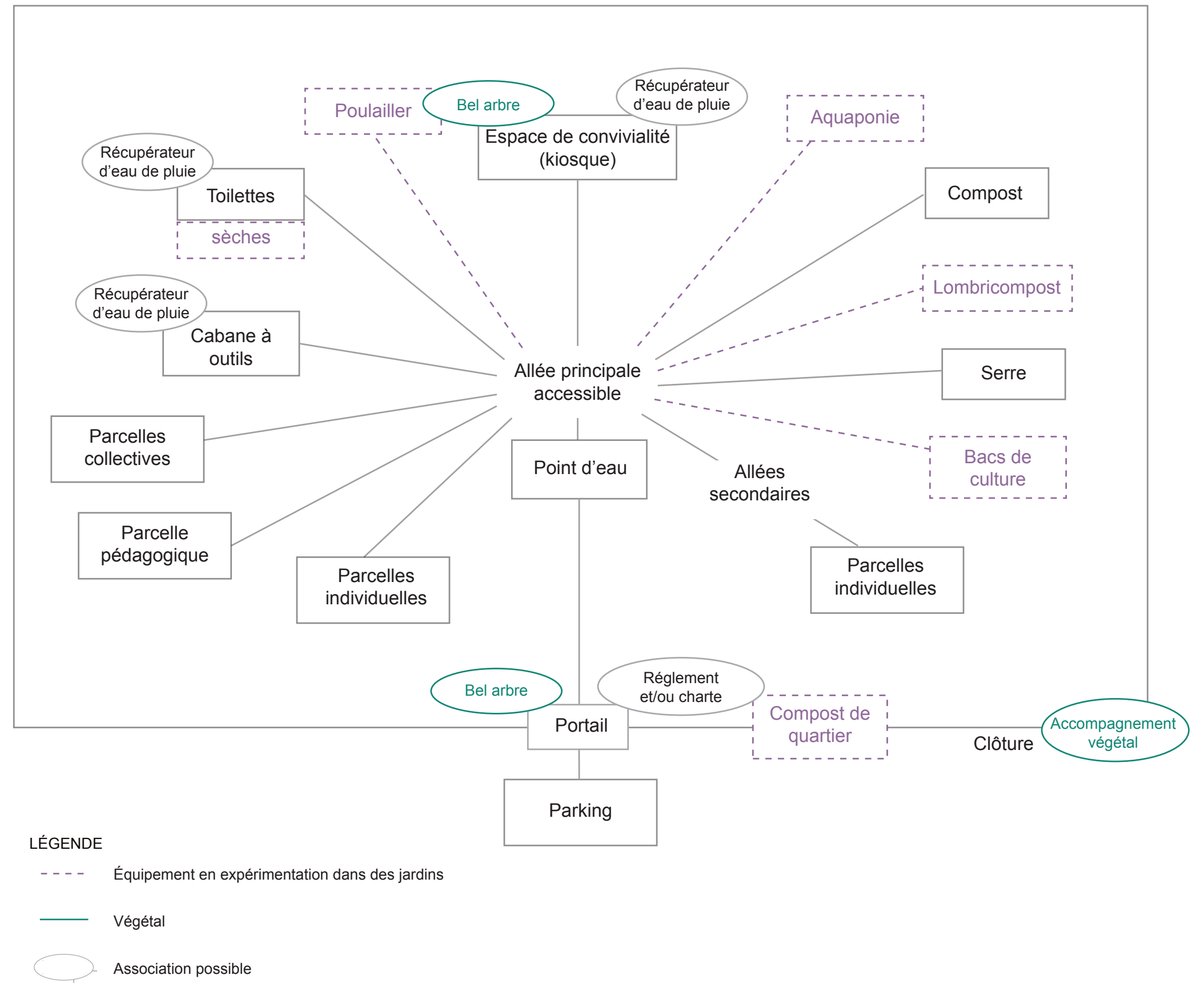
Quels éléments composent le jardin ?

Il est indispensable pour un porteur de projet de réfléchir à ses besoins et au fonctionnement du jardin, en identifiant bien en amont les éventuelles contraintes. Cette phase dite de « programmation » vise à identifier les éléments à prévoir dans un projet, avant d'entamer la phase de conception. **Il est préférable de réaliser cette étape en concertation avec les futurs jardiniers et si besoin en faisant appel à une structure d'accompagnement de projet** (cf. fiche 2 : [FÉDÉRER LES ACTEURS DU TERRITOIRE](#))

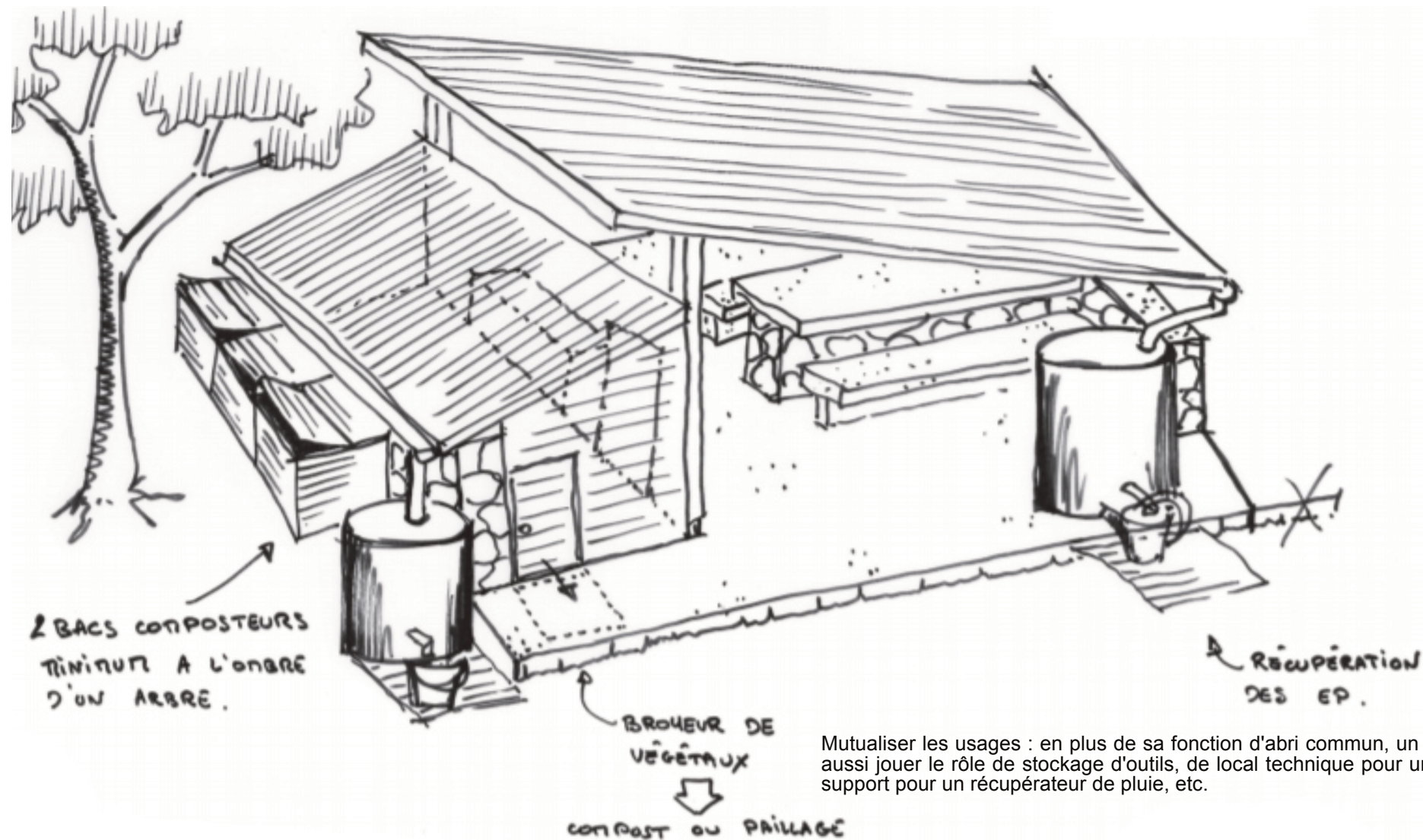
Avant de rentrer à proprement dit dans le programme du jardin, **il est nécessaire de réfléchir à l'accès au jardin** et en l'occurrence à la nécessité, ou pas, de prévoir les stationnements. La majorité des jardins collectifs de La Réunion est délimitée par une clôture afin d'éviter les intrusions (d'individus et d'animaux) et de distinguer clairement l'espace du jardin régi par des règles propres et possédant un fonctionnement particulier. **Afin de favoriser l'intégration paysagère des clôtures, celles-ci peuvent être accompagnées de haies brise-vent ou basses, de plantes grimpantes.** Il est alors important de réfléchir aux ombres portées sur les cultures et à la concurrence racinaire au niveau du sol. Il est intéressant de laisser des fenêtres sur le jardin pour permettre aux personnes extérieures de voir les cultures et aux jardiniers de voir les passants. Dans ce but, le portail, à l'entrée du site, peut être traité de manière à ce qu'il laisse une perméabilité visuelle.



Perméabilité visuelle du portail et accompagnement végétal de chaque côté.



Panel d'équipements possibles à mettre en place dans un jardin collectif



Mutualiser les usages : en plus de sa fonction d'abri commun, un kiosque peut aussi jouer le rôle de stockage d'outils, de local technique pour un broyeur, de support pour un récupérateur de pluie, etc.

Rien n'est vraiment figé dans un jardin. C'est un lieu où la créativité s'exprime, qui évolue en fonction des besoins, des envies des jardiniers et des contraintes du site. C'est un point à avoir en tête lorsque les équipements sont réalisés. Un jardin peut, dans son projet, prévoir plusieurs équipements, qui seront mis en place petit à petit dans le temps et en fonction des moyens disponibles.

Dans les jardins, **les équipements les plus fréquents** sont les suivants :

- un lieu de stockage pour les outils de jardinage,
- un espace de convivialité (kiosque, bancs, etc.),
- un point d'eau,
- un système de récupération d'eau de pluie,
- des bacs à compost.

Le **Jardin l'Olivier** prévoit de créer une plate-forme de compostage commune pour limiter l'achat d'engrais et éviter la multiplication de composteurs individuels sur les parcelles qui grignoterait de la surface cultivable.

Partant de ces équipements de base, certains jardins rajoutent dans un second temps d'autres éléments afin d'améliorer les conditions de culture et de vie sur place, comme :

- une serre pour réaliser des semis,
- des toilettes classiques ou sèches (attention d'être sûr de pouvoir gérer, dans la durée, les toilettes sèches).

D'après les retours d'expériences, les outils de jardinage qui constituent une base sont :

Outils communs : Brouette, Tuyau, Grelinette.

Outils individuels : Pioche, Pelle, Arrosoir, Binette, Râteau, Transplantoir, Gants, Bottes.



L'aspect de la clôture du *Jardin partagé de l'ACEF à Fayard* est amélioré par l'ajout de feuilles de coco tressées.

Avoir recours à des **matériaux locaux et traditionnels** est l'occasion de développer et de transmettre des savoir-faire, de dynamiser les circuits courts et l'économie circulaire en plus de réaliser des économies. L'utilisation de **matériaux recyclés** participe aussi à cet effort vertueux.



Cabane à outils du *Jardin permacole de Beauséjour* construite avec du bambou, matériau produit localement et anciennement utilisé dans la construction.

Le jardin doit respecter les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. À ce jour, quand les constructions sont possibles, la réglementation actuelle prévoit que le bâti de plus de 5 m² et de 1,80 m de hauteur fasse l'objet d'une demande d'autorisation auprès du service urbanisme de la commune :

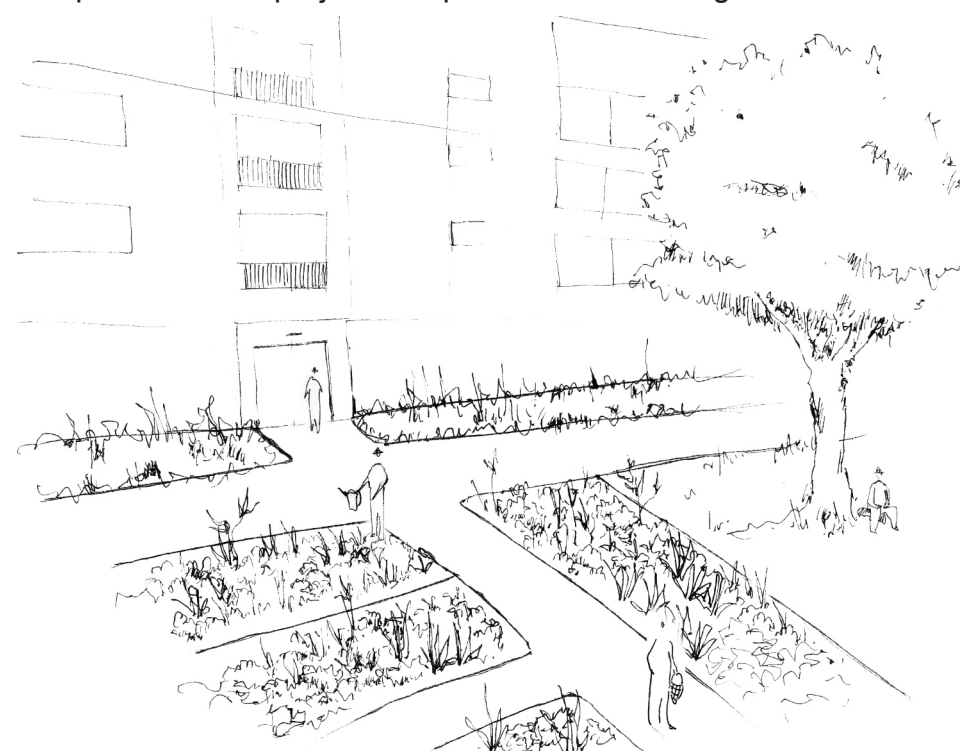
- **Déclaration Préalable (DP)** : pour un projet de moins de 40 m² en zone urbaine ou de moins de 20 m² sur les autres zonages et/ou pour une clôture.

- **Permis de construire (PC)** : pour une construction de plus de 40 m² en zone urbaine, ou de plus de 20 m² sur un autre zonage du PLU.

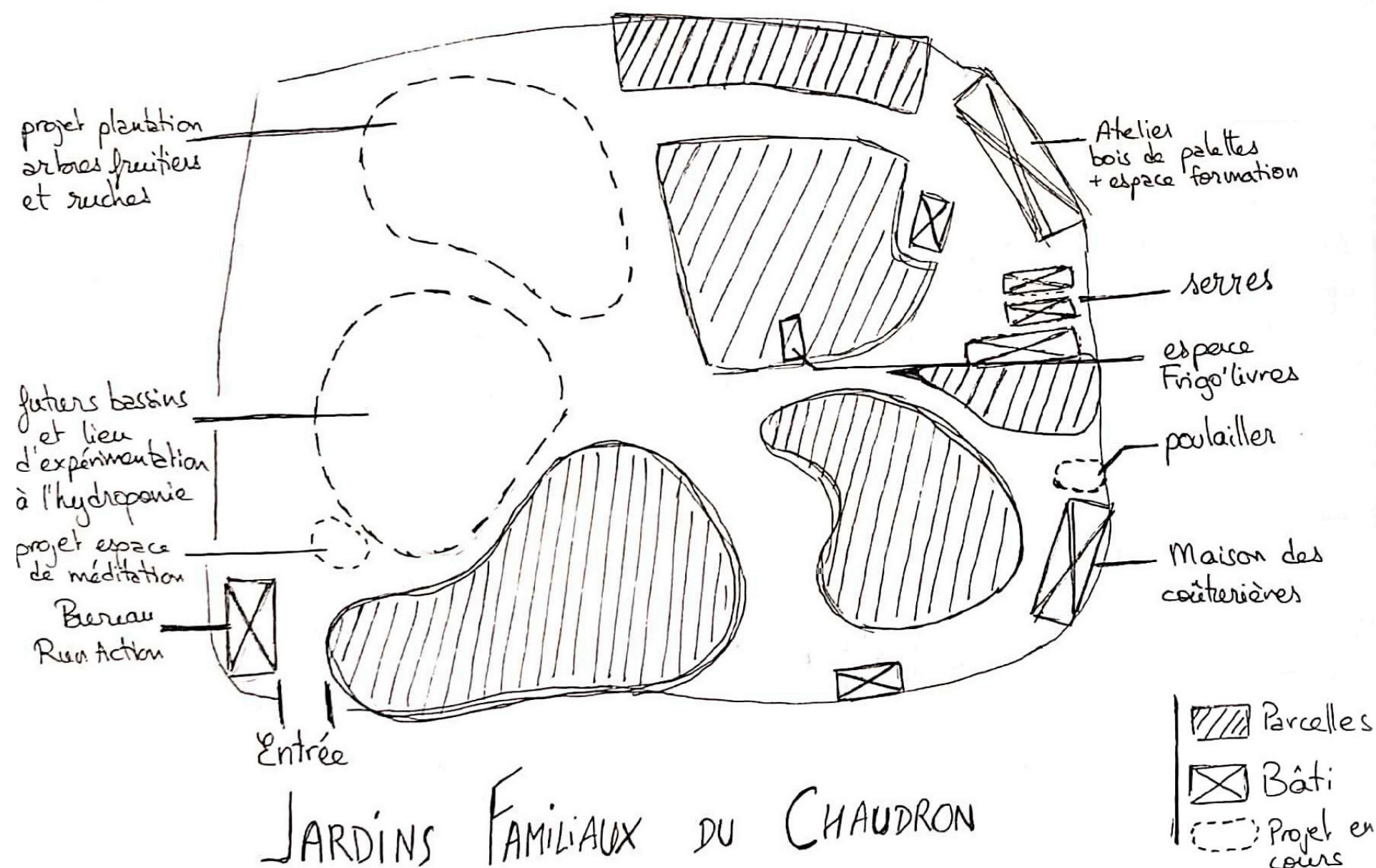
Il existe beaucoup de cas particuliers, en l'occurrence une extension sur un bâti existant pourrait faire l'objet d'une démarche de PC si celle-ci modifie de manière significative l'architecture originelle. **Il est donc fondamental de se rapprocher du service urbanisme de la commune pendant les réflexions.**

Qui conçoit le jardin ?

La conception est un temps du projet où le programme se traduit par une mise en espace. Un service technique de collectivité, un paysagiste concepteur libéral ou encore un bureau d'études spécialisé (dont celui de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs) peut accompagner le porteur de projet et prendre en charge celle-ci.



Un principe d'organisation rectiligne pour le Jardin Araucaria du réseau Kaloupilé dont les parcelles en lanière sont disposées parallèlement à l'immeuble. Un axe principal permet de faciliter la traversée du jardin. L'arbre sert de lieu de rassemblement. Les appartements ont vue sur le jardin.



Les 2,5 ha du Jardin du Chaudron esquissés en quelques traits. Une première organisation du jardin peut simplement être réalisée sous forme de patatoïdes. Le dessin réalisé peut servir de base pour la suite des réflexions.

Une fois le programme du jardin écrit dans ses grandes lignes par le porteur de projet en concertation avec les futurs jardiniers, la réalisation d'**un croquis facilite la visualisation des premières intentions**, même sans compétences particulières en dessin et en aménagement d'espace. Cette esquisse pourra par la suite être reprise par des jardiniers pour préciser le plan ou par un professionnel qui pourra réaliser différents documents liés à une mission de conception et plus tard suivre le chantier réalisé par des entreprises.

Il n'existe pas de modèle de plan de jardin à répliquer sur n'importe quel site : le jardin s'adapte au contexte (programme, site, objectifs, moyens, etc.).

Plusieurs réflexions sont à étudier au cours de conception du jardin. Par exemple :

- Comment composer le projet avec les éléments préexistants du site (topographie, sol, arbres, roche, bâti, etc.)?
- Quels éléments du programme doivent être en relation?
- Quels sont ceux qui doivent être en lien avec l'espace public?
- Comment prendre en compte le climat (ensoleillement, pluie et ruissellement, etc.)?

Le découpage en parcelles individuelles et collectives

Les parcelles pour les jardiniers ne doivent pas nécessairement avoir les mêmes tailles. **Certains jardiniers seront plus à l'aise sur de petites surfaces alors que d'autres auront besoin d'une plus grande surface pour s'épanouir.** Un loyer au prorata de la surface de parcelle peut alors être envisagé pour mettre en place un système plus juste. **La plupart des jardins prévoit des parcelles rectangulaires.** D'autres ont des **formes plus originales** afin d'apporter une autre dimension au jardin (esthétique, paysagère, spirituelle, pédagogique, etc.).

La superficie des parcelles dépend des jardins, des jardiniers et du programme. Les **Jardins de l'Europe** à Saint-Benoît comptent 34 parcelles de 3 m² en moyenne. Le **Jardin des Merveilles** à La Possession compte 30 parcelles de 16 m².

En règle générale, les parcelles individuelles des jardins familiaux en milieu urbain ont une superficie oscillant entre 3 et 30 m².



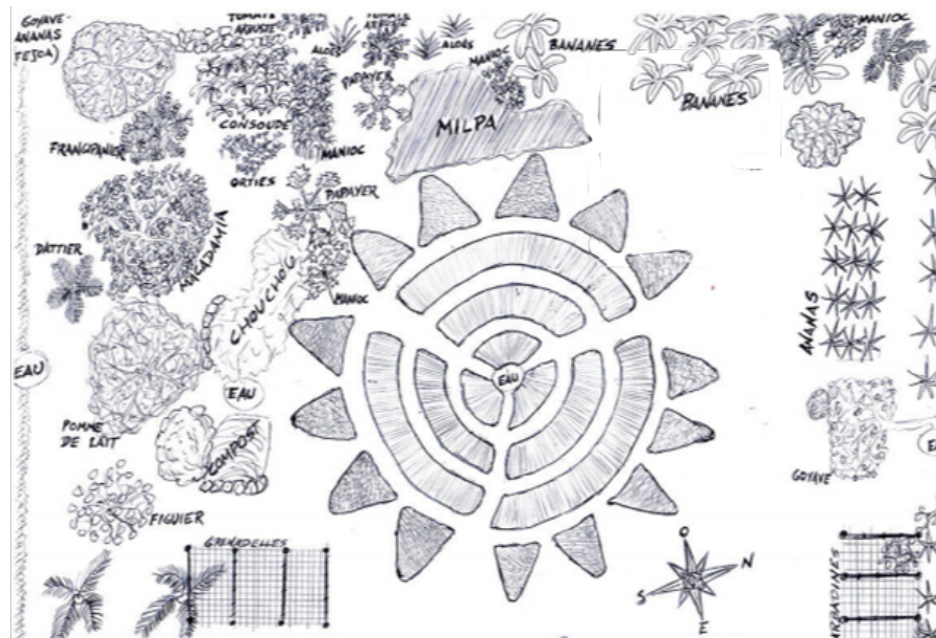
Parcelles individuelles du *Jardin d'Anchaing*

Au **Jardin partagé de l'ACEF** (Association Culturelle Environnement Fayard), **l'esthétique du jardin** est un critère recherché par l'équipe de jardiniers. **Les bacs de plantation** ont été disposés en forme de fleur vue d'en haut. Le jardin étant situé en pieds d'immeubles, les habitants peuvent profiter du design du jardin de leur appartement. Des plantes séjournent sur des étagères réalisées en parpaings. Des peintures de couleurs vives ont été faites pour habiller les parpaings.



Création d'une « étagère à plantes » pour enjoliver le *Jardin partagé de l'ACEF*

Le **Jardin Mandala**, devenu la **Microferme urbaine du Tampon**, comptait différents espaces de cultures de forme carrée, triangulaire et circulaire, le tout organisé en un mandala géant. Cette structuration répondait à des principes de permaculture (cf. fiche 12 : **JARDINER ÉCOLOGIQUE**).



Plan d'aménagement du Jardin Mandala, Le Tampon - © Association ArTerre

Dans le cas de jardins où **une parcelle est commune à tous les jardiniers**, la taille de celle-ci dépend du terrain disponible, du nombre de jardiniers et de l'utilisation prévue.

Au **Jardin potager permacole de Beauséjour** de Saint-Marie, **tout est collectif sur un espace de 800 m²**. Une parcelle est cultivée collectivement sous forme de buttes de permaculture. En plus de permettre le renforcement des liens sociaux, la parcelle collective peut être un bon moyen de palier à un manque de surface.



Parcelle commune du *Jardin permacole de Beauséjour*

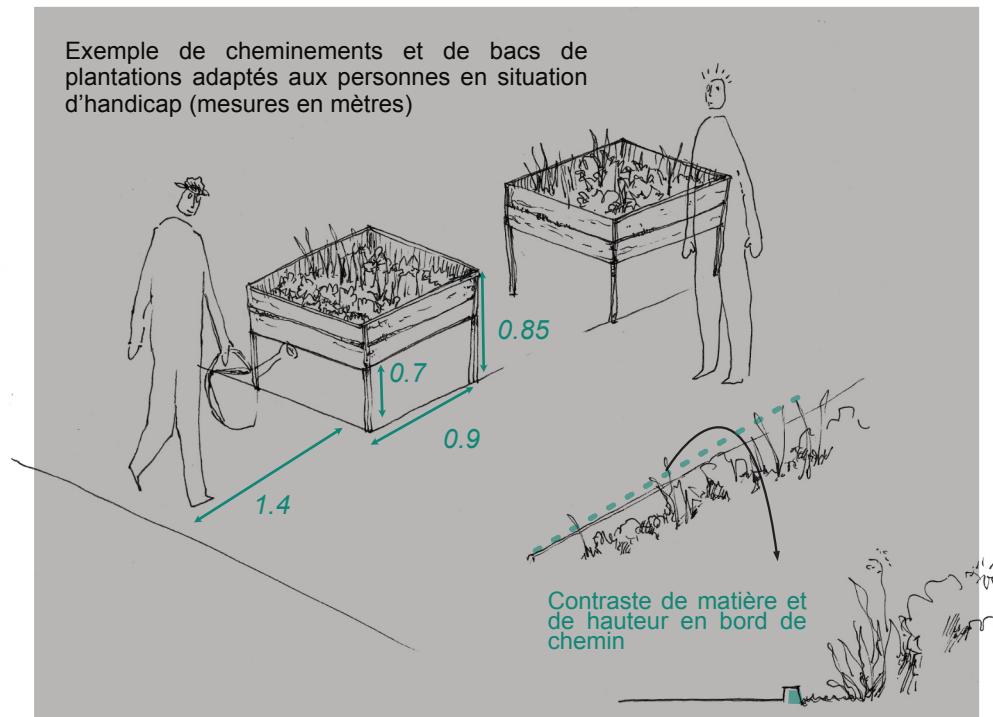
Il est aussi possible de mélanger parcelles collectives et individuelles. En plus des parcelles individuelles, le **Jardin Anchaing** de La Possession détient une parcelle commune dédiée à la culture de plantes à tisanes où chacun est libre de se servir.

Quels cheminements et quelle accessibilité ?

Afin de limiter les coûts, le linéaire des cheminements doit être limité à son strict nécessaire. Il doit laisser le plus de place possible aux plantations tout en permettant les accès nécessaires aux équipements et aux parcelles. Ces circulations piétonnes sont à différencier des zones de plantation. Toutefois, leur traitement doit limiter l'imperméabilisation des sols. Les cheminements peuvent être hiérarchisés suivant leurs fonctions :

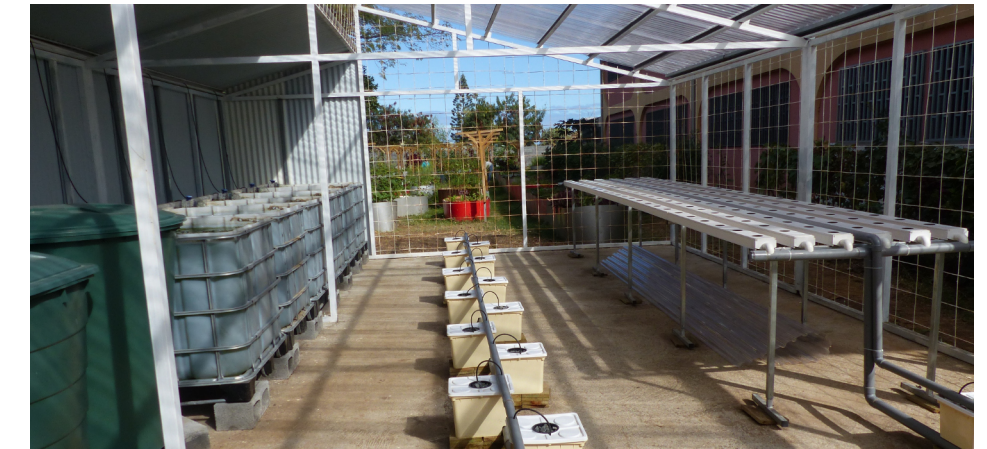
- Pour des espaces fortement fréquentés, comme l'entrée et l'allée principale, ils sont larges et traités avec un revêtement supportant un piétinement important sur le long terme, et doivent intégrer les règles d'accessibilité.

- Pour des dessertes de parcelles, où seulement quelques jardiniers circulent, ils sont plus étroits et peuvent être traités en simple sol compacté.



Des techniques agronomiques alternatives marquent l'espace par des infrastructures hors sol.

La **Micro-ferme urbaine du Port** a mis en place une **serre expérimentale d'aquaponie**. Les cultures de plantes en **hydroponie** se font dans des supports spécialisés et les poissons (Tilapias) sont élevés dans des bacs. Le principe étant de créer une système fermé et de fonctionner en symbiose.



Serre expérimentale aquaponique de la *Micro-ferme urbaine du Port*

ACCESSIBILITÉ

Si le jardin est un espace ouvert au public (visites libres, ateliers, etc.), il est considéré comme Installation Ouverte au Public (IOP). Il se doit de respecter les normes de l'arrêté du 20 avril 2017 pour être accessible à tous :

- personne à mobilité réduite (PMR),
- malvoyants et aveugles,
- déficients cognitifs, etc.

Cela demande entre autres :

- une bonne signalétique,
- un cheminement principal adapté, facilement praticable pour atteindre les équipements communs et les parcelles dédiés au public sensible.

A titre d'exemple, le **Jardin Araucaria du réseau Kaloupilé** situé au Tampon dispose de jardinières agencées en hauteur qui permettent à des personnes en fauteuil roulant de jardiner. Le **Jardin collectif de La Châtoire** au Tampon dispose d'un sol rainuré adapté aux malvoyants.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034485459/>

Intégrer des usages variés

Des parcelles peuvent être dédiées à **des associations ou à des écoles**.

Le **Jardin Eucalyptus** animé par Kaz Maron à Saint-Paul réserve des parcelles pour des ateliers pédagogiques à destination des écoles et des personnes handicapées. Pour faciliter leur accès, elles sont disposées à l'entrée du jardin.



Bacs dédiés aux ateliers pédagogiques pour les écoles au *Jardin de La Cayenne*

DÉFINITIONS

L'aquaponie unit la culture de plantes et l'élevage de poissons ; les plantes sont irriguées en circuit fermé par de l'eau provenant d'aquarium où sont élevés des poissons. L'eau purifiée retourne ensuite dans l'aquarium.

L'hydroponie est la culture de plantes réalisée sur un substrat neutre et inerte (billes d'argile, etc.), irrigué par de l'eau enrichie en matières minérales.

Une initiative citoyenne a conduit à l'extension d'un jardin hors de ses limites. Le **Jardin Mont Fleuri** est devenu une **micro-pépinière**, qui abrite trois serres où sont réalisés des semis. Les jeunes végétaux sont ensuite replantés par les habitants dans les espaces verts du quartier et les balcons des immeubles. Le jardin collectif initial s'est disséminé dans la ville...



Serres dédiées à la réalisation de semis dans le *Jardin Mont Fleuri* du Port